



# SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS

## SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS

LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS

15-C Cholette, Gatineau (Québec) J8Y 1J5 819 776-5506 1 800 567-1282

Télécopieur : 819 776-2809 1 888 776-2809 Courriel : [info@s-e-o.ca](mailto:info@s-e-o.ca) Site internet : [www.s-e-o.ca](http://www.s-e-o.ca)

Vol. 24 numéro 4

9 décembre 2008

## M e s s a g e   d u   p r é s i d e n t

Une première phase de consultation pour les négociations nationales se met en branle dans les écoles et les centres. Il est temps de débiter notre préparation pour la prochaine ronde de négociation avec le gouvernement. Cette première consultation permettra de connaître la liste des points importants que nous voudrions voir discuter lors des prochaines négociations. Nous présenterons ensuite ces points à la Fédération autonome de l'enseignement afin de préparer une deuxième phase de consultation qui sera, celle-là, plus formelle et plus importante sur le plan politique.

Nous avons eu un mois de décembre assez particulier au plan politique : une coalition, une prorogation et bien des conflits de l'autre côté de la rivière, tandis qu'au provincial nous avons profité d'une belle soirée électorale sur nos écrans de télé. Les partis politiques ont fait beaucoup de promesses malgré le ralentissement et les difficultés économiques. Souhaitons que les politiciens aient compris les besoins que nous avons en éducation et que des ressources financières soient au rendez-vous afin d'aider à la réussite de nos élèves.

Au niveau local, la CSCV lance des audiences publiques et une consultation du personnel sur divers thèmes, dont la formation continue et la valorisation et la reconnaissance du personnel. Le SEO salue cette initiative et participera par l'entremise du comité des relations de travail (CRT) à cette consultation.

Le SEO s'est entendu avec la CSPO au niveau du rôle des représentantes et des représentants des enseignants qui siègent au Conseil d'établissement. L'entente prévoit «que les membres du Conseil d'établissement d'une école, dont les représentants des enseignants, ont droit, entre autres, à la liberté d'opinion, d'expression et de conscience, et ce, dans le respect des valeurs démocratiques».

À la CSD, nos représentants au CRT nous mentionnent le niveau d'écoute et le climat de travail dynamique qui favorisent des discussions harmonieuses entre les parties patronale et syndicale.

Le syndicat est souvent présent pour indiquer ce qu'on devrait corriger aux décisions gouvernementales ainsi qu'aux décisions de nos commissions scolaires. Je pense qu'il est également important d'identifier les efforts et les réussites de tous pour aspirer à un meilleur avenir en éducation.

Le mois de décembre 2008, ce n'est pas que des élections et de la politique, c'est aussi des vacances. Je profite donc de cette occasion qui m'est donnée pour souhaiter à toutes les enseignantes et à tous les enseignants de notre syndicat **de belles vacances bien méritées ainsi qu'un beau temps des fêtes.**

Gaston Audet, président

## ÉTAT DE PARTICIPATION DE LA CARRA

Vous recevrez, d'ici le 15 décembre prochain, votre nouvel état de participation pour votre retraite. Il est très important de conserver ce document car il s'agit d'une mise à jour de votre dossier.

Si vous désirez que je procède à une analyse de votre dossier, soit pour des rachats éventuels ou pour une estimation de votre retraite, je vous invite à me télécopier votre état de participation en me précisant vos demandes au 819-776-2809.

De plus, si cela vous intéresse, nous pourrions prendre rendez-vous afin de faire l'analyse du rapport.

Robert Guérin, vice-président

## Votre régime de retraite est en sécurité

La crise financière en cours inquiète un certain nombre de participants et de prestataires parmi vous. Plusieurs se demandent si leur rente sera affectée par les fluctuations boursières.

Nous vous rappelons que vous avez l'avantage de cotiser ou d'avoir cotisé à un régime de retraite qui a pour principale caractéristique de vous offrir un revenu garanti, qui n'est pas influencé par les fluctuations du marché financier. Votre régime de retraite est un régime à **prestations déterminées** : votre rente ne change pas une fois qu'elle est établie selon un calcul basé sur des facteurs comme votre âge, le niveau de votre salaire et le nombre de vos années de service. Ces formules de rentes sont d'ailleurs prévues dans les lois et règlements.

### Par conséquent :

- tous ceux qui reçoivent une rente de retraite de la CARRA n'ont pas à craindre les effets des fluctuations actuelles du marché financier sur leur rente ;
- tous ceux qui sont à l'étape de la réflexion et de la planification de leur projet de retraite n'ont pas à remettre en cause leur « plan de match » ;
- quant à nos participants actifs, c'est-à-dire ceux qui cotisent actuellement, sachez que si les effets de cette crise financière persistaient, il serait de la responsabilité des comités de retraite d'identifier les rajustements nécessaires. À ce sujet, nous vous rappelons que les évaluations actuarielles qui servent à gérer les régimes de retraite sont produites avec des méthodes visant à réduire les effets de la volatilité des rendements sur les taux de cotisation. Les prochaines évaluations actuarielles sont prévues en 2010.

### SOMMAIRE

Message du président .....	1
État de participation de la CARRA.....	2
Votre régime de retraite est en sécurité .....	2
Hausse de la cotisation de la RRQ pour 2009 .....	3
Taux de cotisation du RREGOP pour 2009 .....	3
Civilités .....	3
Période des Fêtes : rémunération.....	4
Groupe à plus d'une année d'études .....	4



## HAUSSE DE LA COTISATION DE LA R.R.Q. POUR 2009

La cotisation du régime de la Régie des rentes du Québec sera augmentée de 3.38 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

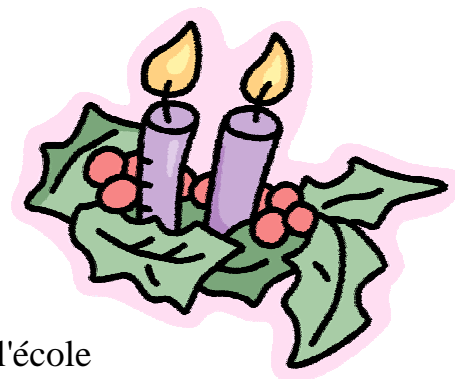
À titre d'exemple, la cotisation maximale pour un salarié ayant atteint le maximum des gains admissibles (46 300\$) en 2009 passera de 2 049,30 \$ à 2 118,60 \$. Cela représentera une augmentation de 69,30 \$ par année.



## TAUX DE COTISATION DU RREGOP POUR 2009

Le taux de cotisation des participants du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) demeurera le même en 2009. Le taux de cotisation sera de 8.19 %.

Robert Guérin,  
vice-président



## CIVILITÉS

Nous nous joignons aux enseignantes et aux enseignants de l'école secondaire Hormisdas-Gamelin pour offrir nos sincères condoléances à Joël Maurice pour le décès de sa conjointe survenu dernièrement. Son épouse, Caroline Vezeau, est décédée suite à une longue lutte contre le cancer.

---

Nos sympathies sont offertes aux enseignantes et aux enseignants ainsi qu'aux proches de Raymond Poirier qui est décédé le samedi 22 novembre dernier. Raymond enseignait à l'école de La Montée à la CSD.

---

Le personnel de l'école St-Laurent offre ses sincères sympathies à Josée Pilotte, enseignante à cette école, pour le décès de sa mère survenu le 21 novembre dernier.

**NOUS VOUS SOUHAITONS  
DE  
JOYEUSES FÊTES**



## **PÉRIODE DES FÊTES : RÉMUNÉRATION**

Le versement de la rémunération qui devrait, si la séquence normale de deux (2) semaines s'appliquait, être versé pendant le congé des Fêtes est devancé au dernier jour ouvrable précédant le congé (le 19 décembre), tel que prévu à l'article 6-9.00 des ententes locales.

Vous devez donc être conscientes et conscients que, pour certaines personnes, il s'écoulera quatre (4) semaines entre le 19 décembre et le versement suivant en janvier 2009.

Louis Belcourt, vice-président en relations de travail

---

## **GROUPES À PLUS D'UNE ANNÉE D'ÉTUDES**

Le texte des dispositions nationales 2005-2010 prévoit que le MELS alloue 1,5 millions de dollars comme mesure de soutien aux enseignantes et aux enseignants oeuvrant auprès de groupes à plus d'une année d'études.

Les sommes allouées à chaque commission scolaire sont dédiées à ces enseignantes et enseignants. Il leur revient de choisir de quelle façon elles et ils vont utiliser ces montants (entre autres, pour l'achat de matériel, pour du temps de libération, pour la préparation ou pour de la formation). La décision quant à l'utilisation de ces sommes ne relève pas des directions d'établissement mais des enseignantes et enseignants concernés.

Louis Belcourt, vice-président en relations de travail